

vec « **Vigilance Circulaires** », vous l'auriez déjà !

Pour un accès instantané aux circulaires ASF,

abonnez-vous dès maintenant (gratuit)

Info. : circulaires@ASF-france.com

Communication

Numéro : ASF 10.118	Rubrique Générique
Date : 19/04/2010	STATISTIQUES
Émetteur : MA BOUSQUET-SUHIT Tél. : 01 53 81 51 67	Mots clés SURENDETTEMENT – TRAITEMENT DES DOSSIERS INDICATEURS STATISTIQUES – FEVRIER 2010
Destinataires : FEP - FI	

Texte joint : **Banque de France - Indicateurs statistiques sur le traitement du surendettement - Février 2010**

Note ASF

Dossiers de surendettement	janv-10	févr-10	Evolution janv 10 / fév 10	févr-09	Evolution fév 10 / fév 09	Période 2009 janvier à février	Période 2010 janvier à février	Variation sur période
Dossiers déposés	16 086	19 380	+ 20,5%	20 225	-4,2%	36 441	35 466	-2,7%
Dossiers recevables	12 305	13 882	+ 12,8%	14 335	-3,2%	26 495	26 187	-1,2%

Procédure de rétablissement personnel (PRP)	janv-10	févr-10	Evolution fév 10 / janv 10	févr-09	Evolution fév 10 / fév 09	Période 2009 janvier à février	Période 2010 janvier à février	Variation sur période
Décisions d'orientation des commissions en PRP	3 072	3 676	+ 19,7%	3 414	+ 7,7%	6 271	6 748	+ 7,6%
Décisions d'orientation en PRP acceptées par les débiteurs	3 136	3 349	+ 6,8%	3 014	+ 11,1%	5 705	6 458	+ 13,2%
Taux d'acceptation par les débiteurs	102,1%	91,1%	-10,8%	88,3%	+ 3,2%	91,0%	95,7%	+ 5,2%



24, avenue de la Grande Armée - 75854 Paris cedex 17 • Tél. : 01 53 81 51 51 - Fax : 01 53 81 51 50 • ASF@ASF-france.com

Bruxelles : Rue du Luxembourg 19-21 B-1000 • Tél. : 32 2 506 88 20 - Fax : 32 2 506 88 25 • Europe@ASF-france.com

Site : wwwASF-france.com

INDICATEURS STATISTIQUES SUR LE SURENDETTEMENT

Synthèse

Mois de : février 2010

	novembre	décembre	janvier	février	Cumul de janvier à février	
	2009	2009	2010	2010	2010	2009
Dossiers déposés	17 960	17 284	16 086	19 380	35 466	36 441
Dossiers recevables	13 890	16 456	12 305	13 882	26 187	26 495
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	14 868	16 330	12 688	14 588	27 276	24 357
Plans conventionnels conclus (A)	8 265	9 196	6 430	7 260	13 690	12 611
Clôtures de procédures (B)	(1)	298	378	273	274	518
Recommandations élaborées par les commissions et homologuées par les juges (C)	3 035	3 181	2 849	3 705	6 554	5 523
Décisions d'orientation vers la PRP acceptées par les débiteurs (D)	(2)	3 270	3 575	3 136	3 349	5 705

(1) Renonciation du débiteur à poursuivre la procédure, découverte en cours d'instruction d'une cause d'irrecevabilité

(2) PRP Procédure de Rétablissement Personnel instituée par la loi du 1er août 2003

19 380 dossiers de surendettement ont été déposés au cours du mois de février 2010. Le nombre de dossiers déposés au cours des douze derniers mois (mars 2009 à février 2010) s'élève ainsi à 215 421 soit une augmentation de 12,4% par rapport aux dépôts enregistrés lors des douze mois précédents (mars 2008 à février 2009).

Au cours de ce mois, les commissions ont traité, au total, 14 588 dossiers en faisant usage, selon les cas, de l'une des quatre possibilités ouvertes depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2003.

Elles ont notamment proposé d'orienter vers la procédure de rétablissement personnel 3 676 dossiers et ont recueilli 3 349 accords de débiteurs sur cette solution.

Par ailleurs, 7260 dossiers ont abouti au cours du mois à la signature d'un plan conventionnel concrétisant un accord entre le débiteur et ses créanciers et 3705 recommandations élaborées par les commissions ont été homologuées par les autorités judiciaires.

INDICATEURS STATISTIQUES SUR LE SURENDETTEMENT

12/03/2010

(A fin février 2010)

Postes statistiques	Exercice 2008	Exercice 2009	Cumul de janvier à février	
			2010	2009
Dossiers déposés	188 485	216 396	35 466	36 441
Clôtures de la phase amiable intervenues avant la décision de recevabilité	14 974	16 379	2 267	2 169
Dossiers soumis pour examen de recevabilité	173 833	198 598	28 374	28 900
Dossiers recevables	159 967	182 695	26 187	26 495
Dossiers irrecevables	13 866	14 941	2 060	2 269
Décisions d'orientation de la commission	167 536	192 562	27 592	28 014
Vers une demande d'ouverture d'une PRP	34 919	42 704	6 748	6 271
Vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	132 617	149 858	20 844	21 743
Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	33 378	41 045	6 485	5 705
Refus des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	576	446	67	64
Absences de réponse des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP (1)	624	453	68	70
Renvois des dossiers par les juges aux commissions	4 323	4 477	745	725
Plans conventionnels conclus	87 673	95 426	13 690	12 611
Constats de non accord entérinés	42 822	50 024	7 309	6 660
Clôtures de la phase amiable intervenues après la décision de recevabilité	3 970	3 727	547	518
Demandes par les débiteurs de mise en oeuvre de la phase de recommandation	36 863	43 285	7 282	6 311
Recommandations élaborées	42 515	46 665	7 003	6 460
Recommandations ordinaires élaborées	18 542	19 051	2 812	2 743
Recommandations élaborées en combinaison des articles L331-7 et L331-7-1	9 728	12 573	1 956	1 660
Recommandations extraordinaires élaborées	14 240	15 032	2 232	2 055
dont effacements de créances	1 027	340	32	52
Recommandations homologuées par le juge	37 668	35 515	6 554	5 523
Clôtures de la phase de recommandation	945	1 017	180	135

(1) Absences de réponse des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP dans les délais impartis